appelle l'alliance des Ligues. Il montre, en donnant lecture de discours prononcés par M. Godefroy en 1893 et 1895, que celui-ci a toujours été l'ennemi acharné du césarisme et, par conséquent, de la République plébiscitaire.

Quant à l'alliance avec les antisémites, le défenseur affirme qu'elle est aussi invraisemblable.

Il s'efforce ensuite de démontrer que l'attitude de M. Godefroy n'a jamais été révolutionnaire.

Puis, parlant de son voyage à Lille, l'avocat montre l'invraisemblance des propos prêtés par un témoin à M. Godefroy et relatifs à la prise de la préfecture de Lille.

En ce qui concerne le reproche qu'on fait à l'accusé d'avoir rapporté de ce voyage à Lille des portraits du duc d'Orléans, le défenseur affirme que c'était son droit absolu.

Le voyage à Lille, dit-il, avait simplement pour but des négociations pour la fondation d'un grand journal parisien et n'avait aucun caractère mystérieux.

Le défenseur passe en revue les diverses manifestations reprochées à son client. Il dit qu'il fut absolument étranger à la plupart d'entre elles et que celles auxquelles il assista étaient légitimées par des manifestations contraires.

Me Blin termine ainsi :

Il est inadmissible de vouloir trouver dans les manifestations les preuves du complot. On n'a établi ni l'entente ni la préparation. Les conditions requises par la loi pour le complot ne sont pas démontrées par l'accusation.

N'oubliez pas, Messieurs, que la République, plus que tout autre régime, doit respecter toutes les libertés.

Me Faure, second avocat de M. Godefroy dit ensuite que son client a mis à servir la cause royaliste toute son énergie et toute son activité, mais qu'on cherche en vain parmi les faits relevés contre lui aucune trace d'alliance avec les nationalistes ou les antisémites.

Défense de M. de Sabran

La parole est ensuite donnée à l'accusé de Sabran-Pontevès, pour la défense.

Pour ménager les instants de la Haute-Cour, dit-il, je demande seulement la permission de protester encore une fois contre l'accusation d'embauchage que le ministère public a retenue contre moi.

Je veux protester aussi contre les autres accusations qui tendent à me représenter comme le soutien de je ne sais quelle réaction. Royaliste, oui, mais réactionnaire, non pas. (Rires et exclamations).

La monarchie que je rêve n'est pas une royauté appuyée sur l'autel et la noblesse, mais une royauté nationale, adaptée aux nécessités modernes, c'est-à-dire populaire, démocratique, sociale. (Rires).

Me Berlier présente ensuite sa défense de M. de Sabran.

Mon client, dit-il, ne faisait partie d'aucune ligue. Il n'avait qu'un but : être nommé député de la Villette. Il n'a pas pratiqué d'embauchages et ne peut être rendu responsable de ceux qui ont été faits.

L'avocat termine en disant :

Vous pouvez avoir en M. de Sabran un adversaire politique, mais il est loyal, et l'on s'honore de lutter avec lui.

Comment un tel homme peut-il être accusé et menacé d'être proscrit ?

Je ne parle pas de sa détention préventive, c'est le baptême du feu qu'il a subi.

Le procureur général a dit qu'il ne fallait pas séparer les enfants de la France par un abîme. L'abîme est ouvert, c'est à vous de calmer cette alarme.

Je ne demande pas votre pitié. Ni mon client ni moi ne voudrions le faire, mais je demande l'acquittement à votre conscience et à votre justice.

LES DERNIÈRES AUDIENCES

L'audience est levée à 5 heures et renvoyée à demain.

La Haute-Cour, voulant en finir avec les plaidoiries avant la fin de l'année, a résolu de siéger dimanche et de tenir, s'il le faut, deux audiences.

Mardi, elle n'aurait donc plus qu'à délibérer.

Certains prétendent même qu'elle siègera lundi, 1er janvier.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La France en Chine

Le ministre des affaires étrangères a fait savoir au Conseil que les questions pendantes en Chine avaient reçu une solution conforme aux demandes présentées au nom du gouvernement français.

Mouvement judiciaire

M. le Garde des sceaux a soumis au Conseil un mouvement judiciaire qui sera prochainement présenté à la signature du président de la République.

Le concours d'internat à Beaujon

Le Président du Conseil a entretenu ses collègues de la décision qu'il compte prendre relativement au concours d'internat à l'hôpital Beaujon.

La défense des côtes

Le projet de loi relatif à la défense des côtes et des colonies, ainsi qu'à l'augmentation de la flotte, sera déposé à la rentrée de janvier.

Il n'impose aucune nouvelle charge au budget. Les dépenses pour la défense des côtes et des colonies sont évaluées à 120 millions.

Les travaux en seront exécutés en deux ans et demi. Il y sera pourvu chaque année au moyen des 30 millions qui étaient inscrits au budget pour l'amortissement des obligations sexennaires et qui deviennent libres cette année, par suite du remboursement de ces obligations.

En ce qui concerne l'augmentation de la flotte, il est déjà inscrit au budget, chapitre des nouvelles constructions navales, une somme de 105 millions : 50 millions sont dès à présent engagés pour deux ans, c'est le surplus, soit 55 millions, qui sera employé à la construction des nouveaux bâtiments.

Au bout de deux ans, le crédit total annuel de 105 millions sera libre. Il sera alors employé dans son intégralité jusqu'à complète réalisation du plan qui sera adopté.

LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE

Paris, 29 décembre. — Le général André, commandant la 10e division d'infanterie à Paris, a adressé aux chefs de corps placés sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

Le général de division a remarqué, dans certaines salles de lecture des sous-officiers, des journaux politiques connus pour leur hostilité systématique envers le gouvernement.

MM. les chefs de corps prendront des mesures nécessaires pour interdire à ces journaux l'entrée de leurs casernes et feront connaître au général de division les noms des officiers spécialement chargés de la direction et de la surveillance de ces salles de lecture.

MM. les généraux de brigade rendront compte de l'exécution du présent ordre.

Nous ne pouvons qu'approuver entièrement les termes de cette décision, en espérant qu'elle contribuera grandement si elle est généralisée, à atténuer dans l'armée, et surtout parmi les sous-officiers, les habitudes qui ont été prises de faire de la politique nationaliste et cléricale.

La Grève Générale

DES MINEURS DE LA LOIRE

La situation

Saint-Etienne, 29 décembre. — La situation actuelle est celle-ci : d'un côté, des ouvriers bien décidés à obtenir l'augmentation qu'ils réclament ; de l'autre, les compagnies qui hésitent, temporisent, comptant sur l'imprévu pour ne pas accorder aux mineurs ce qu'elles n'ont aucune raison de leur refuser.

Car elles sont là. On leur donne pour rien une marchandise pour laquelle elles ne dépensent que les frais d'outillage et d'extraction, les mêmes aujourd'hui qu'hier : cette marchandise augmente de 4 francs par tonne, ce qui représente pour elle une plus value quotidienne de plus de 50,000 francs. De ce « surbénéfice » les mineurs réclament une toute petite part, pas même le quart, et on emploie toute espèce d'arguments pour leur prouver qu'ils ont tort, qu'ils n'y ont aucun droit.

Mais les mineurs commencent à être plus fermes que jadis, parce que plus fortement organisés ; ils laissent dire, et maintiennent leurs revendications. En fin de compte, on sera bien obligé de leur donner raison, puisqu'ils ont raison.

Mais avant d'en arriver là, les Compagnies iront jusqu'au bout, et leur entêtement aura causé le chômage de l'industrie.

LES GRÉVISTES ET L'ARBITRAGE

Lettre au Préfet

Voici le texte exact et complet de la lettre adressée au préfet par le Comité fédéral et dont nous avons parlé hier à notre *Dernière Heure*.

Monsieur le préfet,

Dans leur assemblée générale, tenue hier, les mineurs ont autorisé le Comité fédéral à entamer des pourparlers en vue de rechercher si l'augmentation du prix de la houille acquise aux compagnies justifie l'augmentation des salaires de cinquante centimes réclamée par eux.

Au cas où les compagnies entreraient dans ces vues, chacune des deux parties nommerait un arbitre avec mission de procéder le plus rapidement possible aux recherches et constatations nécessaires.

Si deux premiers arbitres ne parvenaient pas à se mettre d'accord, ils auraient droit de choisir un tiers arbitre pour les départager.

C'est en envisageant son rôle comme étant essentiellement d'entente et de conciliation que le comité fédéral est heureux de vous transmettre cette proposition, tout en exprimant l'espoir que les compagnies n'hésiteront pas à l'accepter. Ainsi on pourrait sans doute terminer bientôt ce conflit et éviter les catastrophes imminentes qui nous menacent.

Dès qu'il a été en possession de la lettre du Comité fédéral, le préfet a convoqué le Comité des houillères de la Loire et s'est longuement entretenu avec les représentants des Compagnies.

Il a ensuite convoqué le Comité fédéral des mineurs et l'a mis au courant de son entrevue avec le comité des houillères.

Celui-ci a déclaré qu'il devait en référer aux compagnies dont le Conseil d'administration se réunira aujourd'hui, vendredi.

Samedi sans doute, on pourra entrer en pourparlers.

En principe, les représentants des Compagnies estiment que les propositions des grévistes seront acceptées.

Jaurès délégué des grévistes

Quant aux mineurs, non seulement ils acceptent l'arbitrage, mais déjà ils ont désigné *leur délégué*. C'est notre collaborateur, le citoyen Jean Jaurès.

Invité à accepter ce mandat, il a envoyé télégraphiquement son acceptation.

On n'attend plus que la décision des patrons. C'est donc d'eux que dépend la fin de la grève et les grévistes, en acceptant aussi rapidement l'arbitrage, ont montré de quel côté étaient la sagesse et la bonne volonté.

Jaurès n'attend plus que d'être convoqué pour partir.

Manifestations interdites

Comme nous l'avons annoncé hier, les manifestations sur la voie publique viennent d'être interdites.

Il s'agit des manifestations que font les grévistes en se rendant aux réunions. Jamais l'ordre public ni la circulation ne furent troublés par ces cortèges qui passaient rapidement. Mais la presse conservatrice et tous les réactionnaires crient fort.

Ce matin donc, le préfet avisa les grévistes d'avoir à cesser les manifestations. L'émotion a été grande. On a craint que la troupe, qu'on n'a pas vue encore dans les rues de Saint-Etienne, soit réquisitionnée, ce qui serait une grande faute dans l'état de fièvre de la population des grévistes.

D'ailleurs, il faut le dire : réactionnaires et Compagnies ont compris que grâce à ces cortèges auxquels tous prennent part, les grévistes ne songent pas à devenir renégats.

Les Compagnies ont voulu porter atteinte au droit de grève en faisant supprimer ces manifestations inoffensives et calmes. Elles veulent recruter des ouvriers parmi les mineurs sans cohésion et livrés à eux-mêmes.

80,000 Chômeurs

Il y a actuellement dans la région de St-Etienne, en comptant les mineurs et les tisseurs en grève, quatre-vingt mille ouvriers sans ouvrage.

Ce chiffre se passe de commentaire et montre combien la situation est critique.

Ajoutons que les employés des tramways de St-Etienne paraissent décidés à se mettre en grève.

Dans une réunion qu'ils ont tenue cet après-midi, les tisseurs ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les tisseurs, réunis en assemblée générale au Prado, se prononcent pour la continuation de la grève à outrance et jusqu'à complete satisfaction. »

De leur côté, les mineurs ont tenu, ce soir, une grande réunion au Prado.

LE THÉATRE DE LA GRÈVE

Nous empruntons au *Temps* les lignes suivantes, qu'il nous paraît intéressant de reproduire :

Au siècle dernier, Saint-Etienne était une sorte de grand ville comptant 14,000 habitants. C'est maintenant une ville de 136,000 âmes.

Le trafic est tel, dans ce centre industriel, que l'étranger s'apercevrait à peine de la grève, si les tisseurs et les mineurs n'avaient pris l'habitude de parcourir les rues, fanfare en tête. Les passementiers ont formé la fanfare des grévistes, drapeaux tricolores déployés.

Dès deux heures de l'après-midi, on les voit descendre de leurs quartiers respectifs, pour se rendre aux salles de réunion. L'assemblée est précédée et suivie d'une promenade en ville. Aussi n'entend-on que le bruit des cuivres et des chansons qui s'entrecroisent, car ces grévistes ne sont pas des silencieux.

D'un bout à l'autre du cortège ils chantent à perdre haleine. Leur chant préféré était la *Carmagnole*, bien qu'ils ne fussent guère révolutionnaires dans leur ensemble.

Le préfet ayant exprimé à leurs délégués le désir de ne plus entendre cet hymne dans les rues de Saint-Etienne, les délégués s'écrièrent avec jovialité : « Ça vous ennuie, monsieur le préfet ? Eh bien ! désormais nous chanterons des cantiques ! »

Le plus drôle est qu'ils ont tenu parole, et je viens de voir défiler, sous les fenêtres de la préfecture, une longue théorie de 4 ou 5,000 tisseurs, chantant d'un bout à l'autre : « *Ave, ave, ave Maria !* »

Des mesures d'ordre sérieuses sont prises pour sauvegarder la liberté du travail. Il n'y a pas de troupes dans les rues, mais les entrées des puits sont gardées militairement. Les quelques mineurs qui ont voulu travailler jusqu'à présent n'ont pas été empêchés.

Il s'est pourtant passé un fait qui mérite d'être relaté.

Une colonne de mineurs assez forte s'est rendue près de la Ricamarie, au « Brûlé », endroit où eut lieu la funeste fusillade de la grève de 1869. Là, les tambours ont battu et les clairons ont sonné. Puis la colonne a regagné Saint-Etienne.

Le conseil municipal de Saint-Etienne, réuni en audience extraordinaire, a modifié dans les termes demandés par le ministre de l'intérieur l'allocation de 10,000 francs accordée aux victimes du chômage résultant de la grève des tisseurs. L'allocation a été votée au bureau de bienfaisance, pour besoins exceptionnels, mais sera exclusivement attribuée aux tisseurs grévistes.

LE PANAMA

Paris, 29 décembre. — Une compagnie américaine, au capital de 30,000 dollars, vient de faire l'acquisition des intérêts français à Panama.

Elle est autorisée à quadrupler son capital, à continuer, compléter et mener à bonne fin le canal et le chemin de fer en partie construits ; à établir des lignes de vapeurs, des quais et des entrepôts et à faire tout arrangement avec tout gouvernement, pour tout ce qui concerne la construction et l'exploitation du canal.

La Constitution de la compagnie du canal de Panama, conformément aux lois de l'Etat de New-Jersey, a pour but l'américanisation du projet français.

Nouvelles de l'Extérieur

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Le siège de Ladysmith

Londres, 29 décembre. — Le War Office communique les dépêches suivantes de Ladysmith, datées du 22 décembre :

Les Boers ont bombardé le camp anglais ce matin. Les pertes anglaises ont été de six tués et de trois blessés.

Les Boers ont monté un autre gros canon sur Surprise-Hill, pour remplacer celui qui a été détruit au cours d'une sortie de nuit. Ils construisent sur Lombars Kop de nouveaux ouvrages pour de nouveaux canons, et renforcent encore leurs positions sur une colline adjacente.

Ils surveillent les Anglais la nuit avec des projecteurs électriques, et les bombardent durant le jour. Aujourd'hui, six hommes ont été tués et neuf blessés par un obus.

Les Boers ne semblent nullement disposés à tenter un nouvel assaut contre la ville.

A la date du 22 courant, les pertes totales anglaises, depuis le commencement du siège, étaient de 70 tués et 235 blessés. Un grand nombre de cas de fièvre entérique gagnent au camp.

Le général White souffre de la fièvre.

Sur la Modder-River

Un duel d'artillerie intermittent se poursuit entre les canons de marine anglais et les gros canons des Boers.

La presse anglaise s'était hâtée de dire que les troupes du général Cronje, sur la Modder, souffraient du manque d'eau. Elle reconnaît maintenant que celles-ci ont l'accès de la rivière aussi bien que le corps de lord Methuen, et que par surcroît elles ont dans leur camp même, des sources excellentes.

Il devient de plus en plus évident que lord Methuen ne peut et ne pourra vraisemblablement pas avancer, à moins qu'il ne reçoive des renforts importants.

Le correspondant de la *Morning Post* à Modder-River mande, à la date du 27, qu'une reconnaissance faite le matin a démontré qu'un mouvement tournant de l'armée anglaise vers l'Ouest est presque impossible à cause de l'étendue des retranchements boers qui obligeraient les Anglais à une trop longue marche dans une contrée difficile et manquant d'eau.

Le même jour, il y eut, paraît-il, une fausse alarme chez les Boers. On entendit en effet de formidables feux d'artillerie suivis d'une fusillade nourrie chez les Boers. On a déjà dit que les Boers ont placé des fils de fer en avant de leurs retranchements, ces fils sont reliés à une lampe allumée, de sorte que si quelqu'un touche au fil la lampe s'éteint. Ce système est destiné à avertir de l'arrivée des Anglais en cas de surprise.

Il est probable que le vent aura éteint la lampe, causant ainsi cette alerte. Mais, le lendemain, les Boers canonnerent d'une façon effective, les avant-postes anglais, et le gros canon de marine, baptisé « John-Chamberlain », faillit être détruit. Cependant les Anglais ont reçu d'autre part un nouveau canon de marine de gros calibre.

LA FIN DES HOSTILITÉS

Le « Morning Post » 2e édition, publie une dépêche envoyée de Durban, le 23 décembre par son correspondant, M. Churchill.

Celui-ci, raconte que durant sa captivité, plusieurs membres de l'exécutif lui ont rendu visite, et il a, en outre, eu plusieurs conversations avec des burghers de Pretoria, ou venant des camps boers autour de Ladysmith.

Il dit que tous, même le président, sont convaincus que l'Angleterre est sur le point de demander la paix. Bien que les Boers soient persuadés que, si la guerre continue, ils jetteront les Anglais à la mer, ils désirent rentrer dans leurs foyers et se plaignent amèrement des privations de la campagne.

Aussi, poursuit-il, les Boers désireraient-ils un compromis aux termes duquel l'Angleterre céderait le Natal, Kimberley et les districts de la colonie du Cap occupés par les troupes républicaines, reconnaîtrait de nouveau l'indépendance absolue des Boers, accorderait une amnistie générale, et payerait une indemnité de vingt millions de livres sterlings. On considère ces termes comme très raisonnables dans les cercles de Prétoria.

Néanmoins, les Boers considèrent leurs effectifs comme étant éprouvés, bien que les pertes totales des Boers ne dépassent probablement pas 2,000.

Des groupes de déserteurs sont renvoyés journellement par la police sur le théâtre des opérations. Les dernières réserves boers ont été appelées sous les armes, et il ne reste dans les fermes que ceux qui sont impropres au service actif.

Les ressources en vivres des Boers ne sont pas considérables, et dernièrement leurs récoltes ont beaucoup souffert. Les Boers éprouvent aussi de grandes difficultés à se remonter en chevaux, car ils en ont eu beaucoup de tués par le feu.

Le correspondant ajoute que, si on jette un coup d'œil général sur la situation, il serait fou de ne pas reconnaître que l'Angleterre combat un formidable et terrible adversaire. Un Boer à cheval, dans une contrée qui lui convient, vaut de trois à cinq soldats réguliers anglais.

Le pouvoir des fusils boers est tel que des attaques de front seront repoussées, et, d'un autre côté, la mobilité extraordinaire des Boers protège leurs flancs. Le seul procédé à employer contre eux serait de leur opposer, soit des hommes possédant toutes leurs qualités, ou, à défaut, d'employer des masses énormes de troupes.

Le mouvement en avant d'une armée de 80,000 hommes, couverte par 150 canons en ligne, serait irrésistible pour les Boers, mais des colonnes de 15,000 hommes ne sont assez importantes que pour subir des pertes. Il faut en outre plus de troupes irrégulières.

UN SCANDALE CLÉRICAL

Rome, 29 décembre. — Il y a environ deux ans, on vit arriver à Rome, et y installer un petit couvent très confortable, deux jeunes religieuses, fort jolies, dont l'une était brune et l'autre blonde. La brune s'appelait sœur Maria Dolorès et se disait descendante en droite ligne des ducs de Bavière.

Toutes deux protégées par un haut prélat de la ville éternelle. Elles fondèrent un orphelinat, avec l'argent d'autrui (naturellement !) assez facilement récolté dans les familles riches et dévotes où elles allaient quêter, et où leur grâce charmante et aussi la recommandation de leur « Monseigneur » particulier, leur rendaient la moisson abondante et aisée.

Tout cela eût été parfait, eût duré longtemps si les deux saintes personnes n'avaient commis l'imprudente indélicatesse d'empocher la totalité des aumônes ainsi obtenues au lieu d'en consacrer une partie à amortir les frais de leur pieux établissement.

Ce qui fait que le pot aux roses mystiques se découvrit un beau matin brusquement. Des fournisseurs de l'orphelinat, impayés et récalcitrants, montrèrent les dents. Et finalement Maria Dolorès et sa compagne furent arrêtées. Elles connaissent aujourd'hui la paille humide des cachots.

On a reconnu, d'ailleurs, que ces béguines coupables n'avaient aucun droit au costume religieux dont elles s'affublaient. D'accord. Mais croyez-vous que certaines nonnes authentiques valent beaucoup mieux ?

Faits Divers

HORS RÉGION

UN MUR QUI S'ÉCROULE

Cinq personnes ensevelies

Saint-Etienne, 29 décembre. — Le vent violent qui souffle sur la ville depuis ce soir a failli causer un grave accident.

Sous la rafale, un mur s'est effondré au n° 29 de la rue d'Arcole et cinq personnes ont été prises sous les décombres.

Près de 60 gendarmes qui veillaient dans une caserne, à proximité, à cause des grèves, sont accourus et ont déblayé les décombres.

Les cinq personnes ont été retirées vivantes, une seule a reçu des blessures assez graves, mais qui ne mettent pas sa vie en danger.

Le préfet de la Loire assistait aux opérations de sauvetage.

DANS LA RÉGION

Un homme broyé dans un wagon

A ROUBAIX

Un accident mortel s'est produit hier matin, à la gare annexe de Roubaix.

Le nommé Deshayes Georges, âgé de 27 ans célibataire, demeurant rue du Tilleul, 169, angle de la rue de l'Epine, chez M. Bisschop, cabaretier, à Tourcoing, a été tué pendant son travail.

Cet homme était chargé d'arrêter les wagons, au moyen du frein, sur les voies de garage.

C'est en exécutant ce travail qu'il a été blessé mortellement.

En voulant serrer le frein d'un wagon, on suppose qu'il marcha à reculons et que son pied droit glissa et qu'il tomba.

Un de ses camarades, voyant le wagon continuer sa marche, et n'apercevant plus Deshayes, s'enquit de lui.

Il le trouva couché, le bras droit étendu sur le sol, la tête reposant dessus, toute souillée de boue et de sang, la jambe droite écrasée, ne donnant plus signe de vie.

Victor Westerlin, âgé de 24 ans, homme d'équipe, demeurant rue Duflot, 23, à Roubaix, le camarade du blessé, lui souleva la tête.

Deshayes remua le bras, poussa quelques soupirs, puis expira.

Le défunt était célibataire. Son corps a été transporté à la Morgue, à Roubaix, après avoir été examiné par les docteurs Derville, de Roubaix, et Fachot, de Tourcoing.

Le vol de la rue de Lannoy

A ROUBAIX

L'enquête se poursuit activement au sujet du vol audacieux de la rue de Lannoy.

M. Lecomte, commissaire de police a établi que les malfaiteurs étaient au nombre de quatre, pour accomplir leur forfait.

Tout semble indiquer que ceux qui ont fait le coup connaissaient les lieux où ils ont opéré ; ils n'avaient en vue que le coffre-fort, et l'opération a été conduite avec un aplomb effrayant.

On sait aussi maintenant que les voleurs, pour porter le coffre-fort depuis la rue de Lannoy jusqu'à la rue de Florence, se sont servis de madriers appartenant à un entrepreneur de la ville, lesquels étaient employés pour la construction d'un aqueduc, boulevard de Mulhouse.

Les cambrioleurs avaient aussi enlevé un vélo qui a été retrouvé près du coffre-fort éventré ; dans ce coffre-fort se trouvaient de l'argent et des valeurs pour une somme de 3 à 4,000 francs.

Ce vol a fait, jeudi, l'objet de toutes les conversations à Roubaix.

On se demande comment il se fait que la police n'organise pas des battues, la nuit : A-t-on peur d'inquiéter les voleurs ou de troubler, — par la prise d'énergiques mesures, — le repos de MM. les inspecteurs de police.

« Que diable, les contribuables paient pour reposer en toute tranquillité la nuit, et il serait temps qu'on puisse sérieusement dire : « Citoyens, dormez bien, la police veille !... »

LES DECRETS MILLERAND

A ROUBAIX

Deux erreurs se sont glissées dans notre article d'hier, qu'il convient de rectifier :

Ainsi, pour l'industrie du bâtiment, au lieu de :

« Le nombre de ces ouvriers ne pourra être inférieur à 25 pour cent du total des ouvriers de la catégorie. »

Il faut lire :

« Le nombre de ces ouvriers ne pourra être *supérieur* à 25 0[0 du total des ouvriers de la catégorie. »

Pour l'industrie du livre, il faut lire au paragraphe B :

« Pour respecter certaines habitudes, il est laissé aux adjudicataires, la faculté de régler les heures de travail comme ils croiront préférables sans toutefois dépasser 7 h. 1[2 le lundi et 10 h. 1[2 les autres jours ouvrables et il demeure entendu que, dans ces conditions, la majoration due pour heures supplémentaires compte le lundi après 7 h. 1[2 de travail et les autres jours après 10 h. 1[2. »

Une série de vols

A LILLE

Rentrant chez elle, samedi dernier, Mme Jules Vankeschore, 30 ans, 1, place Guy de Dampierre, s'aperçut qu'un porte-monnaie contenant 7 francs, un pardessus et un manteau avaient été enlevés d'une armoire et d'une garde-robe.

Elle descendit aussitôt pour prévenir Mme Thys, qui tient un estaminet au rez-de-chaussée de la maison et qui, lavant justement son couloir, déclara n'avoir vu sortir personne et n'avoir rien remarqué d'anormal.

Les deux femmes conclurent avec raison que le voleur devait être alors dans la maison et leurs soupçons se portèrent sur une locataire du 3e étage, la femme Walcant.

M. Vankeschore, au retour de son travail, averti de ce qui s'était passé, porta plainte devant M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement.

La femme Walcant jugea pendant ce temps, utile de déguerpir, et mercredi, quand M. Chagne la fit mander, on trouva la chambre vide.

Une enquête ouverte apprit que la voleuse avait un ami, F. C., 37 ans, journalier.

Appelé devant M. le commissaire, il déclara qu'en juillet dernier, sa maîtresse devait avoir commis un autre vol, 10, rue Philippe-de-Comines, chez M. Quéant, où ils demeuraient.

En effet, à cette adresse et à cette époque un vol de 200 francs avait été commis et l'auteur en était resté inconnu.

Mais Mme Quéant se rappela que quelque temps après le vol, la femme Walcant s'était livrée à des dépenses exagérées et la sûreté mise au courant se mit à sa recherche.

Elle doit avoir loué un garni près de la gare et on espère l'arrêter demain, ainsi qu'une de ses amis, qui pourrait bien être sa complice, et qui est connue sous le nom de Léonie.

— Mlle Marie Maquart, bijoutière, 143, rue des Postes, a déposé une plainte entre les mains de M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement, qui a ouvert une enquête sur le vol d'un régulateur d'une valeur de 20 francs, qui a été enlevé de son étalage.

— M. Degaert, fossoyeur, chemin de l'Arbrisseau, avait creusé une petite fosse dans son jardin et y avait placé une somme de 127 francs montant de ses économies.

Il est probable que, comme dans la fable, quelqu'un s'en est aperçu, car le trésor a été déterré et est disparu.

Le pauvre homme n'a eu qu'une ressource : celle de porter plainte devant M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

— Un voleur a fracturé hier le tronc de l'orphelinat de Dom Bosco, rue Léon Gambetta, mais il a été trompé dans son attente, car le tronc était vide.

Plainte a été portée devant M. Jérôme, commissaire de police du 6e arrondissement.

LA TEMPÊTE

dans le détroit du Pas-de-Calais

Une violente tempête souffle sur la Manche.

La mer est démontée.

La malle d'Ostende n'a pu accoster à Douvres qu'avec un fort retard.

Les services pour Calais et Boulogne sont interrompus.

SAISIE D'UN COUVENT

A AIRE-SUR-LA-LYS

Une révolte cléricale

Hier, a été mis en vente le domaine des Ursulines d'Aire, qui se refusent à acquitter les taxes d'abonnement dont elles sont redevables.

Les cléricaux d'Aire ont, à ce sujet, fait placarder et distribuer à profusion dans la ville la circulaire suivante :

APPEL AU PEUPLE

Habitants d'Aire,

Ouvrez les yeux sur l'injustice qui va se commettre au milieu de vous.

Le fisc a saisi et vendra dans quelques jours deux immeubles appartenant aux Ursulines, leur chapelle et leurs classes gratuites.

Pourquoi donc ? Est-ce qu'elles ne paient pas leurs impôts ?

Elles paient, comme tout le monde, la cote personnelle, la cote mobilière, l'impôt foncier, l'impôt sur les immeubles, la patente, etc.

Elles paient comme les autres l'impôt sur les sociétés.

On prétend qu'elles ne paient pas les droits de succession ?

C'est faux, puisqu'elles paient, pour le remplacer, le droit annuel de main-morte comme toutes les sociétés.

Si le droit de main-morte est trop faible, qu'on l'augmente pour toutes les sociétés, mais pourquoi le doubler, le tripler même pour les religieux seuls, quand on ne demande rien aux autres sociétés beaucoup plus riches et beaucoup moins utiles ?

Les seuls impôts que les Ursulines refusent de payer sont donc les impôts qui frappent sans raison les religieuses à cause de leur costume et de leur genre de vie.

Ce sont des lois d'exception,
Ce sont des lois de caprice ;
Ce sont des lois d'injustice.

Eh quoi ! Cent ans après la proclamation des Droits de l'homme et de l'Egalité de tous les citoyens devant l'impôt, nous sommes encore sous le régime du bon plaisir !

Après trente ans de République, il nous faut constater la faillite de la Liberté, de la Justice et de l'Egalité.

Les lois d'exception sont contraires aux droits de l'homme : elles sont contraires à la constitution qui nous régit ; elles n'obligent aucun citoyen.

Pour la défense de nos droits et de nos libertés, nous sommes tous solidaires.

Aujourd'hui, on viole les droits des religieux. Demain, ce sera nos propres droits qu'on foulera aux pieds.

En résistant aux exigences du fisc, les Ursulines combattent contre l'injustice et l'oppression.

Cette circulaire n'avait qu'un but : provoquer des incidents et des troubles.

Nous demandons ce qui adviendrait d'un simple contribuable qui, se jugeant à tort ou à raison, trop imposé, se permettrait de protester en de pareils termes.

En tout cas, puisque les congrégations se plaignent de manquer de liberté, on se demande quel régime autre que la République leur a jamais accordé la liberté d'en user avec les lois, comme il est dit dans la circulaire ci-dessus !

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A TOURCOING

Malgré les dires des journaux cléricaux et les déclarations des patrons, la filature de MM. Leroux-Lamourette n'est pas fermée puisque des rattacheurs y sont toujours employés.

Il existe donc encore une grève. Nous continuons à être persuadés que les lettres publiées dans les journaux bien pensants, et l'envoi des livrets à la municipalité n'avaient pour but que d'effrayer les ouvriers et les forcer à capituler.

Nous n'ignorons pas que des pourparlers sont engagés pour céder l'établissement au Syndicat des filateurs.

Si la chose se fait, et qu'on supprime définitivement cette filature, nous nous bornerons à faire appel à la générosité des Tourquennois, non plus pour les grévistes, mais pour les victimes des Leroux-Lamourette.

Aux établissements Binet et Achille et Pierre Pollet, les grèves restent stationnaires.

Chez Bayard-Parent, une entrevue a eu lieu avec les patrons hier après-midi.

Quelques ouvriers ont travaillé jusqu'à 4 h. 1[2.

On espère qu'une entente se fera, et qu'il nous sera donné de publier prochainement la fin de la grève.

A ROUBAIX

La grève des trieurs continue toujours au peignage Motte, rue d'Avelghem, Jeudi soir, les grévistes sont allés manifester devant l'usine et ont fait une conduite de Grenoble à un ouvrier qui après avoir été gréviste, a repris le travail, lâchant ses camarades.

Cet individu, d'après ce que nous ont dit les grévistes, a assisté pendant plusieurs semaines à toutes les réunions qu'ils tenaient à l'estaminet du « Maréchal de Coyghem ».

Il y faisait l'office de mouchard pour le compte de ses patrons.

Nous ne faisons que relater les déclarations des trieurs en grève. Ajoutons que l'individu dont il est question est un membre influent de l'Union dite Sociale et Patriotique. Tout commentaire est superflu.

Dernière Heure

LES GRÈVES DANS LA LOIRE

St-Etienne, 29 décembre. — Les grèves sont bien générales ; celle des tisseurs s'est étendue à toute la montagne, et celle des mineurs à tout le bassin.

Les réunions et les cortèges habituels n'ont amené aucun incident.

Les manifestations de la rue devaient être interdites, disait-on.

Le préfet avait invité le maire à interdire, par un arrêté, les manifestations ; mais le maire refusa, ne voulant pas prendre cette responsabilité après la liberté laissée les jours précédents.

DÉCLARATIONS D'UN INGÉNIEUR

Un rédacteur de l' « Agence nationale » s'est rendu aujourd'hui au siège du comité central des Houillères de France, 55, rue de Châteaudun.

M. Gruner, ingénieur des Mines secrétaire du Comité lui a fait les déclarations suivantes, que nous reproduisons à titre de renseignements.

La crise que traverse actuellement le charbon et qui est la même dans tous les pays provient tout d'abord d'une augmentation sans cesse croissante des productions des industries qui se servent de la houille.

La métallurgie, par exemple, a augmenté depuis quelques années dans des proportions considérables. La fourniture des rails, des ponts, des charpentes, des canons, etc., absorbe une quantité énorme de charbon.

D'autre part, les moyens de transport qui emploient la houille sont également plus nombreux. Avant même que la grève soit décidée dans le bassin de la Loire, toutes les mines de France fournissaient chaque jour maximum de production et d'une part il a été possible de mettre en réserve quelques quantités pouvant être utiles plus tard.

Dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, partout enfin, les wagons emportaient le soir le produit de l'extraction de la journée, et il en est de même dans tous les pays.

En Angleterre, l'amirauté paie en ce moment la houille, pour faire marcher ses navires, le double du prix payé par le commerce.

Il n'est donc pas étonnant que les industriels français aient demandé en vain et malgré les marchés passés le charbon de Cardiff, de Newcastle, etc.

Au point de vue de la grève de St-Etienne, et des revendications formulées par les ouvriers, il est à présumer que l'arbitrage accepté va trancher le différend existant.

Il est impossible aux compagnies houillères d'augmenter les salaires davantage que la proposition faite à l'arbitre. L'augmentation de 5 0[0 représente environ la moitié du bénéfice réalisé par les compagnies, et il faut sans cesse modifier, perfectionner ou changer le mode d'extraction pour subvenir aux exigences du commerce et de l'industrie.

En résumé, il y a tout lieu de croire que le différend sera tranché de cette façon et que le travail reprendra bientôt sur tous les points.

Les Compagnies et l'arbitrage

Plusieurs Compagnies minières ont donné ce soir, leur réponse au préfet de la Loire, au sujet des propositions d'arbitrage qui leur ont été faites par le Comité fédéral.

Toutes acceptent le principe de l'arbitrage.

Elles demandent que l'arbitre, désigné part le préfet, ne se contente pas d'examiner la question d'augmentation de salaire, et qu'il statue en outre sur tous les points en litige.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Les armements anglais

Londres, 29 décembre. — Le *War Office* a commandé à l'usine Krupp 10 batteries et [illegible] livrer de suite.

Malgré tous ses efforts, la milice ne pourra être prête que dans le courant de février.

NOUVEAUX DÉSASTRES des Anglais

Situation désespérée

Le *War Office* a reçu de Pietersmaritzburg, de Capetown, d'Orange-River et de Aar, des nouvelles très graves qu'il n'ose pas communiquer dans tous leurs détails.

Voici la situation qui résulterait de ces dépêches :

A Capetown, la révolte des Afrikanders est complète.

A de Aar, les généraux French et Gatacre sont aux prises avec les orangistes. Les communications leur sont coupées par les Hollandais du Cap révoltés.

A Modder-River, un combat sanglant a eu lieu. Le général Méthuen a été obligé de se retrancher au sud de la rivière.

Ses communications sont coupées.

Sur la route de Durban à Ladysmith, le général Buller a dû reculer jusqu'à Pietersmaritzburg.

La situation de Ladysmith est désespérée.

On dit que lord Roberts songerait à pénétrer dans le pays par le Zoulouland. Dans les cercles militaires, on trouve ce projet fantaisiste.

La situation des Anglais dans l'Afrique du Sud est considérée comme désespérée.

Arrestation du prince assassin

Berlin, 29 décembre. — Le prince d'Arenberg, traduit comme on sait devant un conseil de guerre allemand du sud-ouest africain, pour l'horrible assassinat que nous avons relaté, a été arrêté aujourd'hui.

On sait que ce [illegible] assassin était rentré librement en Allemagne.